



Direction générale des services

Direction de l'immobilier et de la logistique

Service de la maintenance et de la logistique
Personne chargée du dossier : *Angélique MANIVEL*
Fonction : Responsable du pôle juridique et financier
Tél. : 02 90 09 16 36
Courriel : angelique.manivel@region-bretagne.fr

ADMIS SERVICES

A l'attention de M. Roberto Montserrat
Services Administratifs
Domaine de la Métairie Dubraud
39920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 14/02/19 - 24220

Rennes, le

7 février 2014

Objet : Charte ADMIS Services

Monsieur,

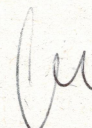
Par courrier en date du 23 décembre 2013, vous attirez l'attention de la Région Bretagne sur les certifications demandées aux entreprises souhaitant soumissionner aux consultations portant sur la maintenance des installations de sécurité incendie.

Je vous confirme que les consultations lancées par mes services pour la maintenance de ces installations n'imposent pas aux entreprises soumissionnaires d'être titulaires de la certification APSAD. Les candidats à un marché peuvent attester leur compétence, soit en produisant un certificat de qualité délivré par un organisme indépendant ou une attestation de bonne exécution des prestations, soit par tout autre moyen équivalent justifiant leur capacité.

Ainsi, l'adhésion à la Charte ADMIS Services, comme toute autre certification de démarche qualité délivrée par un organisme indépendant, est considérée comme une preuve permettant d'attester la compétence de l'entreprise au même titre que la certification APSAD.

Mes services restant à votre disposition pour toute précision supplémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de Service
de la Maintenance et de la Logistique,**



Stéphane CHABROL

